



ANNEXE AU FORMULAIRE CANTONAL
DE COMPETENCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Service Technique : 027/743.21.01

Pose d'enseignes – réclames – publicités, etc.

Les formulaires et les plans de construction devront être signés par le(s) propriétaire(s) ou être au bénéfice d'une procuration signée par ledit propriétaire (Annexe a1 Canton du Valais)

Plus de 30m du bord de la chaussée = reste à la Commune

Moins de 30m du bord de la chaussée = Art. 68 LC, part à la Commission Cantonale de Signalisation Routière

Existe-t-il des servitudes (distance, densité, etc.) ?

OUI

NON

Si **OUI**, veuillez nous procurer lesdites servitudes

Enseigne(s) lumineuse(s) : pce(s)

Enseigne(s) non-lumineuse(s) : pce(s)

Totem(s) lumineux : pce(s)

Totem(s) non-lumineux : pce(s)

AUTORISATION : Sous réserve des droits des tiers, des autorisations à requérir des organes cantonaux.

Documents à procurer en 3 exemplaires

3x le plan de situation

SIT

Géomètre officiel

3x le formulaire cantonal (de compétence du Conseil Municipal)

3x Extrait du Registre Foncier (avec mention des servitudes)

3x Un plan et/ou photomontage contenant :

- Texte
- Dimensions
- Couleur

- Type d'éclairage
- Position de montage
- Distances (route-voisins)

Forage de puits : en **3** exemplaires : (voir plus si demandé)

DOSSIER CANTONAL TRAITE PAR LA CCC

- 3x le formulaire cantonal (demande d'autorisation pour forage)
- 3x le formulaire Rhône 3 (en zone plaine)
- 3x le plan de situation du géomètre officiel
- 3x carte topographique au 1 : 25'000

Pompe à Chaleur AIR/EAU : en **3** exemplaires : (voir plus si demandé)

- 3x le formulaire cantonale (de compétence du Conseil Municipal)
- 3x le formulaire cercle bruit (environnement) pour **PAC AIR / EAU**
- EN-VS et EN-3 (Energie)
- 3x le plan de situation (du géomètre officiel)
- 3x carte topographique au 1 : 25'000
- Photos
- Fiche technique de l'appareil

Conduit de Fumée – Installation Thermique : en **3** exemplaires

- 3x le formulaire cantonal conduit de fumée (pour foyers, cheminées, poêles)
- 3x le formulaire cantonal installation thermique (pour foyers, cheminées, poêles)
- 3x le plan de situation du SIT communal (indiquer l'emplacement du conduit de Fumée)
- 3x les données techniques concernant le conduit et l'installation thermique
- 3x l'extrait du Registre Foncier (si le conduit de fumée est apparent en façade et que des servitudes existent sur ladite parcelle)

Panneaux Solaires : en **3** exemplaires

- 3x le formulaire cantonal
- 3x carte topographique au 1 : 25'000
- 3x le plan de situation du SIT communal
- 3x photos ou photos-montage
- 3x documents techniques comprenant :
 - Surface en M2
 - Nombre de panneaux
 - Puissance installée
 - Type de panneaux